Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260924-2026751-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Séance du 24 septembre 2026
Délibération n° 2026-7-51

Délibération : ACHAT DE MATERIEL

Date de la convocation : 17 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi vingt-quatre septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie),
Secrétaire de Séance : CLECH Marie.

ACHAT DE MATERIEL

Les services techniques manquent de matériel électroportatif, ainsi que de tonte et de débroussaillage. Des devis ont été effectués en montant TTC :

CALIPRO	7 131,46 €
ELMAT	5 715,19 €
RUBIX	5 676,00 €
LTM / SETIN	6 146,45 €

	Débroussailleuse	Tondeuse	TOTAL
BLEAS	559,20	1 596,30	2 155,50 €
PMS	603,00	1 795,50	2 398,50 €
Rennes Motoculture	531,60	1 558,80	2 090,40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE,** par 14 voix pour et une abstention (Michel LE CALVEZ), d'acquérir le matériel électroportatif auprès de la société RUBIX la moins disante, pour un montant total de 5 676 € TTC
- **DECIDE,** à l'unanimité, d'acquérir le matériel de débroussaillage et de tonte auprès de la société Rennes Motoculture la moins disante, pour un montant de 2 090.40 € TTC.
- **DIT QUE** les crédits sont prévus à l'article 2188 opération 53 du Budget Primitif 2025.

Le Maire,

Daniel ROPERS